

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/05 EN DATE DU 02/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 2 mars 2023, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 24 février 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. BAYLE. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. MARCILLAUD. LEONARD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA REPRISE DE CONCESSIONS ET LA CREATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal a été entreprise depuis 2019. La procédure étant arrivée à son terme, il y a lieu maintenant de reprendre les concessions et de créer un ossuaire.

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, elle propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier de la DETR.

Le conseil, ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

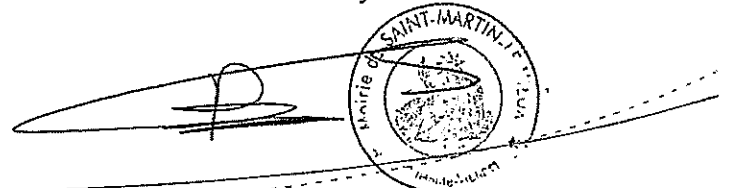
- **adopte** ce projet et **décide** de demander l'aide de l'Etat en sollicitant l'attribution de la **Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux pour un montant de travaux hors taxe de 49 500€.**

- **autorise** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

- **dit** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Transmise à la Préfecture le 06/03/2023

Affichée le 07/03/2023